



1 place de prison pour 250 habitants !

La politique du jusqu'au boutisme carcéral dans l'Aube !

Alors que notre Garde des Sceaux tente, tant bien que mal, de capter l'attention médiatique avec des annonces et des mesures populistes, les agents de terrain s'époumonent à alerter sur les conséquences de son inconséquence et de sa politique irresponsable. Le département de l'Aube devient le laboratoire de cette politique pénale sans cap, sans « bon sens » et surtout déconnectée de la réalité.

Le constat est là : entre début 2024 et fin 2026 le nombre de personnes incarcérées sur le département de l'Aube **va passer de 500 personnes à quasi 1200 personnes détenues**. Cela équivaut à :

1 place de prison pour 250 habitants Auboisi !

Pourtant les études le démontrent : l'incarcération a des effets délétères sur la récidive en accentuant la marginalisation sociale, la précarisation, en renforçant l'apprentissage des comportements anti-sociaux... Le refus de repenser la place prépondérante de l'incarcération dans l'échelle des peines, le refus de faire baisser la pression carcérale en prenant les mesures d'urgence sanitaire qui s'imposent, le refus d'affirmer l'interdiction absolue de suroccupation des prisons, ou l'incapacité à penser différemment la façon de rendre la justice, conduisent aujourd'hui à des politiques désastreuses alimentant la surpopulation carcérale.

Petite histoire d'un jusqu'au boutisme carcéral Auboisi en 5 étapes :

- ✚ Le 13 décembre 2023 est inauguré le CP Troyes-Lavau et ses 476 places remplaçant la maison d'arrêt de Troyes de 112 places théoriques.
- ✚ Début 2025 face au constat que les 37 places de semi-liberté du CP Troyes-Lavau ne sont jamais remplies la DISP Grand Est fait le choix de diviser par deux ces places en ne laissant plus que 15 places. L'établissement est en effet surdimensionné pour la réalité judiciaire troyenne et la semi-liberté n'a que peu de sens si la personne en faisant l'objet n'est pas du secteur et n'a pas de volonté de s'y implanter.
- ✚ Le 13 avril 2025 le Ministre de la justice annonce pourtant lors d'une interview sur TF1 qu'il fera construire les premiers modulaires de France sur le site du CP de Troyes-Lavau et qu'ils compteront 50 places de semi-liberté. Cherchez la cohérence du projet avec l'impératif de réinsertion ! Cette annonce (soutenue par le maire de Troyes par communiqué de presse le 14 avril) a évidemment été faite sans aucune concertation avec les acteurs locaux. Le CP de Troyes-Lavau qui **compte aujourd'hui environ 500 personnes détenues**, ne cessant de recevoir des personnes détenues de toutes la France mettant ainsi à mal le maintien des liens familiaux ou la préparation de projets de sorties, devra donc faire avec **50 places de semi-libertés en plus sans que le besoin n'ait été identifié**. Pourquoi ne pas envisager une SAS ? Pourquoi ne pas envisager une augmentation du nombre de place de placements extérieurs (7 places pour 1200 personnes incarcérées...) ? Pourquoi ne pas consulter avant de décider ?
- ✚ En juillet 2025 c'est au tour des personnels du CD de Villenauxe-la-Grande d'apprendre que le 3^{ème} bâtiment **de 200 places** rouvrira dans l'autonome. Aucune date précise et aucune information sur les démarches de recrutements nécessaires ne sont données. **Pourtant, ni le SPIP, ni les personnels de surveillances, ni l'Unité Sanitaire, ni les partenaires n'ont la capacité d'augmenter leur rythme de travail sans apport RH. La capacité d'accueil passerait de 400 personnes détenues à 600 personnes détenues soit une hausse de 150 % quand les effectifs RH déjà en souffrance ne progressent pas !**

- ✚ Le 05 août 2025 le DAP se déplace sur le CD de Villenauxe-la-grande. Le bureau local CGT IP a participé au temps de rencontre organisé avec les OS pour porter les besoins RH du SPIP. Sans aucune réponse concrète sur le quand, comment et avec quels personnels le 3^{ème} bâtiment ouvrira, **le DAP se contentera de dire qu'il n'y a plus de budget et de renvoyer « l'étude » des besoins RH à la DISP** et ce sans donner la moindre garantie sur le fait qu'une fois identifiés, ces besoins seront comblés !

Et ainsi se termine la petite histoire d'un jusqu'au boutisme carcéral Auboisi. Dans la précipitation, dans l'impréparation, dans l'absence de réflexion ou de concertation et sans RH...

La CGT IP 88-10/52 réaffirme auprès de la DISP Grand Est et de la DAP, le caractère indispensable et non-négociable du pourvoi des postes vacants au SPIP de Villenauxe :

3 CPIP (30% de l'effectif théorique), 1 personnel administratif (50% de l'effectif théorique), 1 ASS (50% de l'effectif théorique), et 1 coordinateur culturel (100% de l'effectif théorique)

Une vacance de 6 postes sur 16, soit quasiment 40% de l'effectif de référence, est inenvisageable !

La CGT IP réaffirme aussi son propos tenu le 05 août devant le DAP : un établissement pénitentiaire est nécessairement lié au secteur, aux services publics et au tissu social dans lequel il est implanté ! Or les services publics de l'Aube ne sont aujourd'hui pas charpentés pour pouvoir accompagner toutes ces nouvelles personnes incarcérées !

La réponse du DAP consistant à évoquer un comité qui réunirait les différents services publics de l'Aube n'est qu'un écran de fumée !

Quid du service public de la santé ? Avec un service hospitalier Auboisi déjà en souffrance, le CD de Villenauxe connaît l'absence physique de psychiatre depuis plusieurs années, les consultations ne se faisant qu'en visio. Quelle prise en charge thérapeutique sera possible pour 600 personnes détenues ? En sus aucun expert psychiatre ne se déplace sur le CD empêchant donc certains détenus pour lesquels l'expertise est obligatoire de pouvoir obtenir des PS ou des aménagements de peine. Quelle perspective quand il y aura 600 personnes détenues ? Comment l'augmentation du besoin d'intervention des addictologues, psychologues, personnels sanitaires a-t-il été anticipé ? Que faire face à l'impossibilité des personnes en semi au CP de Troyes Lavau d'accéder à l'Unité Sanitaire ? **Surtout quelles discussions ont été faites avec l'ARS du Grand Est sur ces questions ?**

Quid du service public de l'accès aux droits ? Avec une Préfecture qui ne traite même plus les demandes de titre de séjour, qui prononce des OQTF inapplicables, et nous annonce la veille de libérations que finalement elle assigne « à résidence » dans l'Aube des personnes sortantes de détention qui n'ont pas de résidence mais sont obligées de pointer quotidiennement dans un commissariat Auboisi quelles discussions sont engagées ? **L'Aube deviendra-t-elle une zone de non-droit où l'assignation à la rue sera l'usage pour les personnes sortantes de détention ?**

Quid du service public de l'emploi ? Avec un temps alloué pour le CD de Villenauxe-la-Grande par France Travail de 2 jours par mois, soit 14 personnes détenues vues par mois, quel projet de sortie préparer pour 600 personnes détenues ? **Quelles négociations avec la coordination interrégionale de France Travail ont été menées ?** Avec l'absence de transports en commun et la gare la plus proche à 20km comment organiser une rencontre avec des employeurs ? **Quelles discussions avec le Conseil Régional ont été initiées concernant les transports ?**

**Nous sommes aujourd'hui au bout d'un système pénal qui incarcère sans savoir quoi faire,
n'assure pas sa mission de réinsertion et ne garantit pas la dignité des personnes
condamnées !**

**Nous sommes aujourd'hui avec des personnels à bout à ne plus savoir quoi faire et dont la
santé et la sécurité sont mises en péril sans aucun état d'âme par leur propre
administration !**

**Il est temps de prendre le temps de réfléchir, de sortir d'une logique carcérale à tout prix
et de donner à tous les personnels les moyens de faire leur travail !**

Le Bureau local CGT IP 88-10/52